



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 10 octobre 2017
Compte rendu affiché le : 18 octobre 2017
Date de la convocation : 2 octobre 2017

Nombre de délégués : 18	Nombre de délégués concernés : 18
En exercice : 18	En exercice : 18
Présents : 17	Présents : 17
Votants : 16	Votants : 16

Présents:

CCFE : Valérie Da Fonte, Patrick Demmelbauer, Sébastien Dehayes, Armelle Desjoyaux, Georges Rochette, Jean Marc Chanavat, Georges Vincent
CC MDL: Pascal Murigneux, Philippe Morales, Serge Forissier, Marcel Berne, Patrick Villard
SEM : Jean Yves Charbonnier, André Charbonnier, Pascal Gonon
Ste Catherine :
St André la Côte : Roger Reynard

Excusés :

Assistaient à la réunion : Yves Piot, Michel Rizoud (suppléant CCMDL)

Secrétaire de séance : Pascal Gonon

N°707 Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Président propose au comité syndical de renouveler auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Loire Hte Loire, une ligne de trésorerie d'une durée d'un an, destinée à faciliter l'exécution budgétaire à compter du 26 octobre 2017. Il expose que ce concours permettra de mieux maîtriser les flux financiers, d'envisager un assouplissement des rythmes des paiements. Monsieur le Président propose que le nouveau montant de la ligne de trésorerie soit fixé sur l'utilisation moyenne de 2017 soit 240 000 euros. En cas de besoin de trésorerie plus élevé, le Comité syndical donne délégation au Président pour signer un nouveau contrat d'un montant maximum de ligne de trésorerie de 400 000 euros.

Le comité syndical après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

Décide de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Loire Hte Loire aux conditions de taux fixées à la date de la signature du contrat, l'attribution d'une ligne de trésorerie de 240 000 €. Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré du SIMA et au plus tard le 25 octobre 2018 et donne délégation à Monsieur le Président de signer un nouveau contrat d'un montant maximum de 400 000 euros en cas de besoin d'une ligne de trésorerie plus élevée.

Prend l'engagement d'utiliser de concours pour faciliter l'exécution budgétaire, d'affecter les ressources procurées par ce concours en trésorerie

Prend l'engagement pendant toute la durée de la ligne de trésorerie de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés

Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mr le Président du SIMA pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Ont signé au registre tous les membres présents

Copie conforme au registre

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11/10/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20171010-707-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2017

Fait à Saint Galmier

Le 10 octobre 2017

Le Président

Jean Yves Charbonnier

SIMA COISE

1 Passage du Cloître

42330 Saint Galmier

Tél. : 04 77 52 44 57